



DECISION

PORTANT MISE EN PLACE D'UN BUREAU DE VOTE

DANS LE CADRE DES ELECTIONS AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu la décision n°63/2017/Direction/SAJ portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

Conformément au règlement des opérations électorales, il est mis en place un bureau de vote, composé d'un président et de 2 assesseurs, pour les deux tours du scrutin.

La composition de ce bureau de vote est arrêtée de la façon suivante :

- 1^{er} tour (12 au 17 octobre 2017) :

M. Manuel COAT (Président) / Mme Sylvie PRIOUL et M. Olivier MANGON (assesseurs)

- 2nd tour (20 au 25 octobre 2017) :

M. Manuel COAT (Président) / Mme Emmanuelle GUEVARA et Mme Catherine PITAULT-COSSONNIERE (assesseurs)

La présente décision est annexée à la décision n°63/2017/Direction/SAJ portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP

A Rennes, le 8 septembre 2017

Laurent CHAMBAUD

Directeur de l'EHESP